

9 mars 2017 revue thématique DD \_\_\_\_\_ 2

9 mars 2017 revue de presse \_\_\_\_\_ 5

## Quand la mairie suggère le menu du soir aux parents



Pour équilibrer les repas des petits Toulousains, la mairie suggère des idées de menus du soir./ DDM

Depuis cette semaine, à Toulouse, la cuisine centrale propose aux parents des idées de menus du soir complémentaires du repas pris par les enfants le midi à la cantine.

**U**n potage de légumes, du cabillaud sauce provençale, de la semoule et un fruit : voilà ce que les cuisiniers de la cuisine centrale de Toulouse vous proposent comme idée de repas pour ce jeudi soir si votre enfant, scolarisé en maternelle, a mangé à midi dans une cantine de la ville. Lancée depuis ce lundi, l'initiative a pour but de « favoriser l'équilibre alimentaire », explique Martine Susset, con-

seillère déléguée en charge de la restauration scolaire. Ces suggestions de repas, élaborées pour tout le mois, sont diffusées sur le site de la mairie *toulouse.fr*. Sous la forme d'un tableau, elles peuvent facilement être téléchargées pour être affichées dans la cuisine. Les

propositions incluent aussi des recettes, comme les boulettes d'agneau au cumin ou le poulet basquaise par exemple.

### Sur Qui dit miam !

Prochainement, les suggestions du soir seront aussi diffusées via l'application « Qui dit miam ! ». Depuis septem-

bre 2015, cette « appli » mise sur pied par une start-up toulousaine, Absalom Design, en collaboration avec Toulouse Métropole, permet aux parents de connaître les menus de la cantine. « Avant, on ne savait pas ce que mangeaient les enfants, à moins de regarder les

menus affichés dans les écoles. Ça évite de refaire la même chose le soir », témoigne une maman, satisfaite. À ce jour, Qui dit Miam ! a été téléchargée près de 5 700 fois, selon le décompte fourni hier par la mairie. Du côté de la principale association de parents d'élèves, la FCPE, comme pour Christine Chabanette, cette Toulou-

### repères

**33 000**

**REPAS > Par jour.** À Toulouse, la cuisine centrale élabore 33 000 repas par jour pour les écoliers des maternelles et élémentaires de la ville.

« Ces propositions de menus pour le soir ont pour but de favoriser l'équilibre alimentaire ».

Martine Susset, conseillère déléguée en charge de la restauration scolaire

saine, mère d'un petit garçon, qui a mobilisé un collectif sur le thème de la qualité des repas de la cantine, on réagit d'une même façon aux idées de repas. « C'est intéressant mais ce n'est pas le cœur du sujet », expose Hélène Rouch, présidente de la FCPE, qui rappelle l'importance du repas de midi pour l'enfant. « La mobilisation montre qu'il y a des marges de progrès », avance-t-elle.

Des progrès, il y en a eu, juge Christine Chabanette qui songe à la nouvelle distribution du pain. Mais reste réservée sur le rôle du chef étoilé Stéphane Tournié. « Je préférerais un travail de fond plutôt que l'élaboration d'un plat par mois. »

J.-N. G.

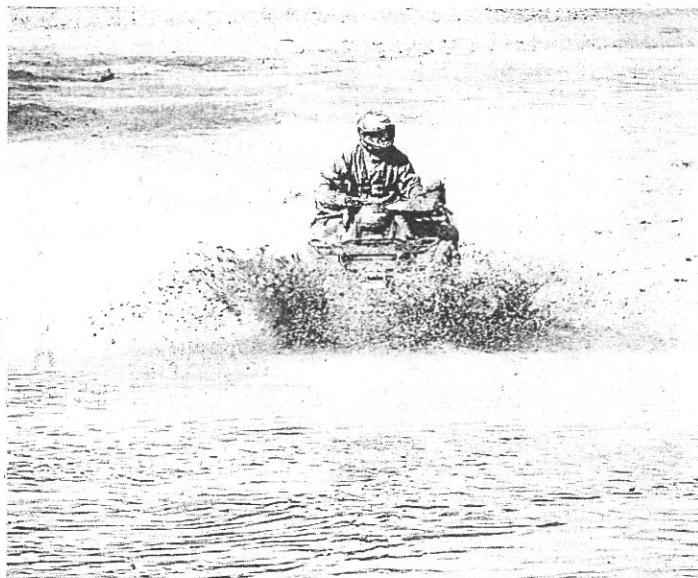
## YAMAHA PERD CONTRE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Nul n'est censé ignorer la loi même les world companies. Dans un jugement rendu le 6 février, le tribunal d'instance de Toulouse vient de rappeler à la firme japonaise Yamaha que la circulation des véhicules tous terrains hors des sentiers balisés est interdite en France. Et que toute publicité qui tendrait à faire croire le contraire est mensongère. Pour avoir feint de l'oublier, le constructeur nippon a été condamné à verser 2 000 € de dommage et intérêt à la section Midi Pyrénées de l'association France Nature Environnement (FNE). Celle-ci avait déposé plainte après avoir constaté que des affiches publicitaires pour les

« Des irresponsables au volant de leur 4 X4 prennent nos cours d'eau pour un terrain de jeu »

quads et les motoneiges Yamaha montraient ces engins circulant librement en pleine nature. Elle a été suivie par les juges toulousains pour qui : « les visuels publicitaires montrant les quads et les motoneiges évoluant dans des espaces naturels sont de nature à induire en erreur les potentiels acquéreurs en leur laissant penser qu'ils peuvent utiliser librement ces véhicules dans des espaces naturels sans risquer de sanction. »

Pour FNE Midi-Pyrénées qui lutte depuis des années contre la pratique du hors-piste cette condamnation est une belle victoire. Car,



Pratiquer le quad hors des sentiers balisés est strictement interdit./DDM, illustration, archives

explique un de ses responsables : « même si le montant de l'amende est dérisoire pour une firme comme Yamaha, celle-ci redoute toutes les condamnations qui terniraient son image. Elle a d'ailleurs enlevé les visuels incriminés dès le début de la procédure. »

Cette récente condamnation de Yamaha témoigne de l'importance désormais accordée par les magistrats de la région à la défense de l'environnement. Le 26 janvier dernier, l'association aveyronnaise « Les Bartassiers du Rouergue » a été condamnée à une amende de 2000 € par le tribunal correctionnel de Rodez et à verser 500 € de dommage et intérêts à FNE pour avoir organisé une randonnée au cours de la-

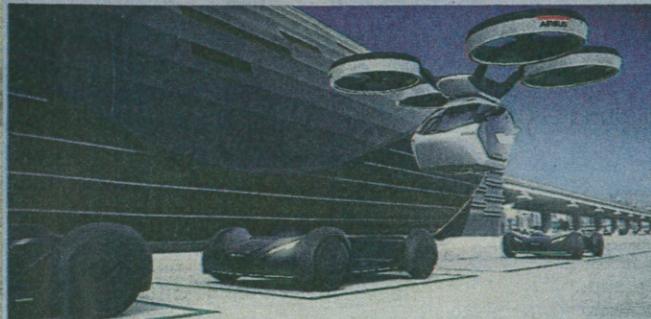
quelle 45 véhicules tous terrains ont emprunté le cours d'une rivière sur plus de 600 mètres. Surpris en flagrant délit par les inspecteurs de l'environnement, les Bartassiers (mot occitan qui désigne une personne qui tombe ou circule dans un fossé) avaient été assignés directement par le parquet. Pour Thierry Nobles « le patrimoine naturel de la région ne doit pas être sacrifié à la pratique d'activités de loisir illégales. » Le président de FNE dénonce violemment « les sociétés comme Yamaha qui utilisent le milieu naturel comme fond d'écran pour leurs quads et motoneiges, pendant que des irresponsables au volant de leur 4X4 prennent nos cours d'eau pour un terrain de jeu. »

B.dv

-121-125-128-123-126

09 MARS 2017

## FUTUR : LA VOITURE VOLANTE D'AIRBUS



Et si l'événement du Salon de Genève n'était pas sur route mais dans les airs ? C'est en tout cas le buzz que provoque Airbus depuis mardi avec son projet de voiture volante. Baptisé « Pop.Up », le véhicule est électrique à la fois roulant et volant. Il est l'aboutissement d'un autre projet baptisé « Vahana », un taxi volant dont le prototype doit voler cette année qui est développé par A³, le centre de recherches californien d'Airbus. Pop.Up est un véhicule électrique et autonome ca-

pable de transporter deux passagers. Le client le commande comme un taxi via une application smartphone ou tablette. « Ce cocon monocoque en fibre de carbone mesure 2,6 mètres de long, 1,4 mètre de haut et 1,5 mètre de large » a précisé Airbus depuis le salon de Genève. L'habitacle prend la forme d'une capsule qui peut aisément se décrocher du châssis en fibre carbone pour être emporté dans les airs par un ensemble propulsif doté de quatre moteurs.

### Modifier la réglementation

On peut imaginer que la voie des airs soit utilisée par exemple pour effectuer le dernier kilomètre dans les centres urbains afin de s'affranchir de la congestion routière. Développé avec la société de services Italde-

sign, Pop. Up n'est encore qu'un concept mais pourrait devenir réalité d'ici dix ans. Au-delà du défi mécanique à réaliser (faire s'arrimer un module volant sur une plateforme roulante), Airbus va concentrer ses efforts sur l'intelligence artificielle. L'« IA » devra être capable de gérer la complexité des trajets sur route et en vol, insérer le véhicule dans le flux de circulation. Et tout ce la dans le respect de la future réglementation qui régira le transport par air ainsi que les véhicules autonomes. L'agence européenne de la sécurité aérienne travaille déjà sur le sujet. Airbus devra aussi proposer des batteries à l'autonomie suffisante pour effectuer suffisamment de cycles de transports. Autre inconnue : le prix, qu'Airbus n'a pas encore chiffré. **GilBousquet**

@Gil\_Bousquet

09 MARS 2017

**SAINT-JEAN**

## Des collégiens reçoivent le prix du civisme

Le prix du civisme 2017 (catégorie prix collectif « Collèges ») a été attribué, samedi, à l'équipe Croix-Rouge du collège Romain-Rolland. Sous la présidence du préfet de région Pascal Mailhos et du président Henri Rème, ces « Cérémonies citoyennes » sont organisées par la section 31 de l'association nationale des Membres de l'Ordre national du mérite, à Toulouse. Pour leur engagement personnel et leurs actions exemplaires et citoyennes au sein de leur collège, Lara, Damien, Emma, Flavie, Florian, Housna, Iléana, Inès, Jennifer, Lucile, Maël, Mathilde, Morgane et Morgane ont été mis à l'honneur.

De la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> et âgés de 11 à 16 ans, ils constituent l'équipe Croix-Rouge au sein de leur établissement. Cela fait maintenant cinq ans qu'ils poursuivent cette activité, encadrée par Yannick Vernhes, correspondant local de la Croix-Rouge sur Saint-Jean, et soutenue avec conviction par Daniel Palpacuer, principal du collège... Ce sont les élèves eux-mêmes qui choisissent les actions à mener dans l'année et qui trouvent les moyens nécessaires pour les réaliser. Pré-



Les collégiens honorés en compagnie de Yannick Vernhes et de Daniel Palpacuer.

sente à cette cérémonie, le maire Marie-Dominique Vézian, accompagnée par Céline Moretto son adjointe à l'Education, s'est dite touchée que ces jeunes de collège de sa commune soient ainsi mis à l'honneur : « J'ai lu dans leurs yeux toute la fierté d'être ainsi récompensés ».

L'une des collégiennes, Mathilde, confiait

à son tour : « J'étais très émue et impressionnée par toutes les personnalités présentes qui ont prononcé de très belles choses ! Le préfet a dit : "Les gens donnent pour recevoir, vous, vous donnez sans rien attendre". C'est tout à fait ça ! Mais ce qui est certain c'est que ça nous apporte aussi beaucoup ! ».